

ATHLETE DE HAUT NIVEAU

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à rendre lors de l'inscription

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse parents : _____

Adresse étudiant(e) : _____

_____ N° Téléphone : _____

Date de naissance : _____

Études suivies : (Licence, IUT... à préciser) _____

Discipline sportive : _____

Club d'appartenance (précisez la ville) : _____

Nombre d'entraînements par semaine (précisez les horaires si possible) :

Êtes-vous inscrit(e) sur la liste du site du Ministère des Sports des athlètes de haut niveau ? oui non

Catégorie : élite senior relève reconversion

Catégorie : sportifs espoirs (SE) sportifs des collectifs nationaux (SCN)

Cadre réservé à l'administration :

Attestation à jour liste des sportifs de haut niveau (SHN) – copie au dossier administratif

oui non

Date :

Cachet et signature :

A défaut, souhaitez-vous déposer votre candidature à l'inscription sur la liste interne des *Sportifs de bon niveau* afin de bénéficier d'aménagements vous permettant de concilier études et pratique sportive ? (L'admission à ce dispositif est soumise à un avis favorable de la Commission Haut niveau, composée du directeur du SUAPS et des référents Sport et Haut niveau de l'Université du Mans) :

NIVEAU	Sélections ou meilleurs résultats sportifs pour la saison passée ou la saison en cours
Interrégional	
National	
International	
Universitaire	

Cadre réservé à l'administration :

Avis de la Commission Haut niveau <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable date de la décision :	
Date : Cachet et signature :	

Adresse du service des sports :

SUAPS Le Mans Université
 Avenue Olivier Messiaen
 72085 LE MANS Cedex 9
 Tél : 02.43.83.37.55

Adresse courriel alias des référents Sport et Haut niveau :
sport-haut-niveau@univ-lemans.fr

Le Mans Université offre aux étudiants sportifs de haut et aux étudiants inscrits sur la Liste des sportifs de bon niveau la possibilité de concilier leurs études et la pratique sportive. Elle met à leur disposition un ensemble de mesures parmi lesquelles :

- L'obtention, sur avis favorable de la Commission HN (Haut niveau), d'un **aménagement global du cursus** et des modalités des contrôles des connaissances (attribution d'un statut analogue à celui des salariés) avec une dispense générale d'assiduité, la mise en place d'un examen terminal à la place des contrôles continus et des mesures d'accompagnement pédagogique personnalisées (prise de notes par un étudiant de la promotion rétribué à cet effet, tutorat ou soutien),

Demande d'aménagement global du cursus : oui non

- **Un emploi du temps et des groupes de TD/TP conciliables avec les impératifs de l'entraînement**, des déplacements et des compétitions,
- **Une dispense d'assiduité et/ou une autorisation d'absences ponctuelles** aux TP et TD pour participer aux stages et compétitions de la Fédération notamment,
- **Un aménagement de sessions spécifiques d'examens**, en concertation avec l'UFR concerné,
- **Une facilité d'accès aux installations sportives de l'Université** et, sur avis de la Commission HN (Haut niveau), la possibilité de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** (préparation physique, préparation mentale) sur le site de l'Université,

Demande d'accompagnement personnalisé en Préparation physique : oui non

Demande d'accompagnement personnalisé en Préparation mentale : oui non

Demande d'accès personnalisé à la salle de musculation de l'université : oui non

- **Un accès garanti aux activités organisées par le SUAPS** (notamment, et selon les années, yoga, natation, musculation, athlétisme, etc.), même si la capacité d'accueil est atteinte,

Demande d'accès garanti à une activité du SUAPS : oui non Si oui, précisez laquelle :

- La possibilité de solliciter l'appui **de la Commission HN pour soutenir la demande de logement CROUS**, après constitution d'un dossier social étudiant,

Demande de soutien pour un logement CROUS : oui non

CONDITIONS D'OBTENTION

1) Être inscrit sur les listes officielles arrêtées par le Ministère des Sports

ou

2) Être inscrit sur la liste des Sportifs de bon niveau de LE MANS UNIVERSITÉ (sur avis favorable de la Commission HN).

Un accompagnant chargé du suivi des sportifs sera désigné parmi les personnels enseignants du SUAPS, de STAPS ou d'une autre composante.

Un étudiant accompagnant/tuteur pourra être désigné dans la composante de l'athlète.